

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Présents : 29

Nombre de procurations : 2

M. donne procuration à : M. BALAY a donné pouvoir à Mme TORCK et Mme VILMONT à Mme PONSOT

Absents excusés : M. BALAY, Mme PEGUILLET, Mme VILMONT

Absents non excusés : M. GIRARDOT, Mme METTETAL, M. SAVOYE

Nombre de votants : 31

Date de la Convocation : 11 décembre 2020

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président M. Christian LAGALICE ouvre la séance.

1) Programmation culturelle 2021

Compte tenu du contexte sanitaire et de l'annulation de la programmation 2020, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire la programmation culturelle 2020 non réalisée à l'identique en 2021 pour un montant prévisionnel de 3 218 € telle que détaillée ci-après. Les nouvelles dates seront fixées avec les intermittents du spectacle dès que la crise sanitaire le permettra.

Les dates seront fixées avec les intermittents du spectacle dès que la crise sanitaire le permettra :

Pour mémoire étaient programmés :

Animation	Coût TTC tout compris	Informations
Conférences de l'Université ouverte de Dole	0	
Atelier jeux autour des albums	0	Animé par l'équipe de la médiathèque
Relance de la grainothèque	Estimation : 200 €	S'inscrira dans le programme Grainofête Programmation en cours...
Conférence sur la naturopathie Valérie Peseux (39)	100 €	Découverte de la naturopathie
Où es-tu doudou ? Cie Toutin Pataques (71)	623 €	Spectacle pour tout-petits : 6 mois/4 ans 22 min
Jeux musicaux	0	Animé par l'équipe de la médiathèque
Nocturne 18h-22h	0	Permanence en nocturne, prêt doublé, verre de l'amitié, et soirée pyjama pour les enfants Animée par l'équipe de la médiathèque
Dédicace Cie Violaine (21)	865 € TTC	Ce récit de vie intimiste plonge le spectateur dans la jeunesse de Jocelyne Lanternier au sein de sa modeste famille. La comédienne décrit le parcours de vie d'une femme indépendante.

Atelier pour enfants et spectacle de magie Erlina (39)	540 €	3 ateliers pour enfants + spectacle familial en fin de journée 50' à 1h
Braderie de livres	0	Avec l'amicale des bénévoles de la médiathèque
Le jeûne - A la croisée des chemins	190 € SACEM et débat inclus	Projection-débat avec le réalisateur Fabien Moine (Dole) Documentaire non partisan qui présente l'état du jeûne en France sans dogmatisme, avec médecins, jeûneurs, chercheurs Film tourné en grande partie dans le Jura
Un Noël tzigane Cie du Colibri (25)	700 €	Conte musical familial tzigane à partir de 3 ans 40 min
Lutins lecteurs	0	Séances pour tout-petits animées par Karine, adjoint d'animation de la médiathèque
Rendez-vous musical	0	Intergénérationnel, à partir de 6 ans, animé par la médiathèque
Séances animation crèche	0	Séances pour tout-petits animées par Karine, adjoint d'animation de la médiathèque 3 groupes le mardi tous les 15 jours
Séances animation RAM	0	Séances pour tout-petits animées par Karine, adjoint d'animation de la médiathèque 1 fois / mois
Séances animation EHPAD	0	Séances pour les résidents animées par Karine, adjoint d'animation de la médiathèque
Accueils de classes	0	Séances pour les scolaires animées par Karine et Dorothée Tous les vendredis matins à partir de novembre
Accueils de classes supplémentaires à la demande des classes de CP de Chaussin	0	Séances pour les scolaires animées par Dorothée et/ou Karine Par cycles de 3 séances 2 à 3 fois dans l'année scolaire

Pour information, dans le contexte actuel, la programmation prévue pour les 10 ans est annulée.

2) Ordures ménagères

× Tarifification 2021

En 2021, le SICTOM augmentera ses tarifs. Toutefois, compte tenu de la situation économique actuelle et du fait que la communauté de communes n'avait pas répercuté la baisse des coûts il y a quatre ans, la commission développement durable propose de ne pas augmenter le tarif des ordures ménagères en 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs 2021 de la redevance ordures ménagères comme suit :

- 1 personne : 93 €
- 2 personnes : 168 €
- 3 personnes : 231 €
- 4 personnes : 255 €
- 5 personnes et + : 297 €
- Résidences secondaires : 153 €

× Impayés

M. SCHMIEDER explique de la Communauté de Communes recense de nombreux impayés (il reste encore environ 65 000 € à recouvrer sur la facturation 2020 qui s'élevait à 700 000 €). Il précise que les intercommunalités alentours sont logées à la même enseigne.

Il souligne également que la Trésorerie tarde à faire les relances (la dernière date de juillet 2020), par conséquent, un courrier a été envoyé à la Perception pour exiger des relances systématiques tous les 2 mois.

× Admission en non-valeur

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, il est sollicité l'admission en non-valeur de 456,75 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus détaillées.

3) Attributions de Compensation (AC) définitives

En l'absence de nouvelle charge transférée en 2020, les montants définitifs des AC 2020 seront identiques à ceux de 2019, à savoir :

	Pour rappel AC Définitives 2019	Charges transférées en 2020	AC Définitives 2020
		AUCUNE	
	(a)	(b)	= (a) - (b)
ANNOIRE	8 041 €	0 €	8 041 €
ASNANS-BEAUVOISIN	46 994 €	0 €	46 994 €
BALAISEAUX	-484 €	0 €	-484 €
BRETENIERES	-1 191 €	0 €	-1 191 €
CHAINEE-DES-COUPIS	-3 146 €	0 €	-3 146 €
CHAUSSIN	58 813 €	0 €	58 813 €
CHEMIN	-1 216 €	0 €	-1 216 €
CHENE-BERNARD	302 €	0 €	302 €
ESSARDS-TAIGNEVAUX	-2 195 €	0 €	-2 195 €
GATEY	-4 810 €	0 €	-4 810 €
HAYS	6 639 €	0 €	6 639 €
LONGWY-SUR-LE-DOUBS	-725 €	0 €	-725 €
MOLAY	-7 066 €	0 €	-7 066 €
NEUBLANS-ABERGEMENT	-2 358 €	0 €	-2 358 €
PETIT-NOIR	14 643 €	0 €	14 643 €
PLEURE	-1 453 €	0 €	-1 453 €
RAHON	73 946 €	0 €	73 946 €
SAINT-BARAING	-3 137 €	0 €	-3 137 €
SAINT-LOUP	54 588 €	0 €	54 588 €
SELIGNEY	19 929 €	0 €	19 929 €
TASSENIERES	6 356 €	0 €	6 356 €
TOTAL COMMUNES	262 470 €	0 €	262 470 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Arrête les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne au titre de l'année 2020, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.**
- **Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

4) Acquisition d'un bien immobilier à Chaussin

Le Président expose l'intérêt pour la communauté de communes d'acquérir une propriété- maison et terrain d'environ 300 m² - qui la joint. Les possibilités d'aménagement sont nombreuses et feront l'objet de projets qui seront présentés ultérieurement et peuvent faire l'objet de subventions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'acquérir ce bien immobilier,**
- **Charge le Président de conduire les négociations en vue de l'achat de ce bien aux conditions proposées soit 70 000 € hors frais notariés**
- **Décide de transformer le bien pour permettre le développement des services de la Plaine Jurassienne et mobilisera les subventions concordantes lors de la réalisation du projet**
- **Donne mandat au Président pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet.**

5) Haut-débit

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt court terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant : 165 500 €**
- **Durée : 15 ans**
- **Taux fixe : 0.40%**
- **Périodicité : trimestrielle**
- **Frais et commissions : 0.10%**

Point sur l'avancée du numérique sur le territoire

Montée en débit : tous les sites sont terminés et en service sur les communes de SAINT-LOUP, LONGWY, CHEMIN et TASSENIERES.

FttH :

- **BALAISEAUX - RAHON - ST BARAING :** Les travaux sont terminés, la réception des travaux est planifiée ce vendredi. La mise en service est prévue au T2 2021,
- **LA CHAINEE - LES ESSARDS - LES HAYS :** Les travaux sont terminés, la réception des travaux est faite, la mise en service est planifiée au T1 2021,
- **CHAUSSIN - GATEY :** Les études sont terminées, les travaux ont débuté (lien de transport terminé), le déploiement des câbles auprès des habitations est en cours et se terminera en janvier avec la réception des travaux. La mise en service prévisionnelle pour T2 2021,
- **MOLAY :** Les études sont terminées, les travaux ont débuté (lien de transport terminé), le déploiement des câbles auprès des habitations est en cours et se terminera en janvier-février avec la réception des travaux. La mise en service prévisionnelle pour T2 2021,
- **NEUBLANS :** Les études sont terminées, les travaux ont débuté (lien de transport en cours de déploiement), le déploiement des câbles auprès des habitations est également en cours et se terminera au T1 2021. La mise en service prévisionnelle pour T3 2021.

Le vice- président en charge de l'économie et du développement numérique, E.CORDIER précise que de nombreux retards ont été pris d'une part à cause de la pénurie de fibres et d'autre part à cause de la COVID. Il existe également des délais incompressibles de mise en service.

De nombreux maires expriment le mécontentement de la population qui attend impatiemment la mise en service. Ils déplorent également l'organisation et le manque d'information concernant la réalisation des travaux. En cas de problème, il convient de contacter M. COURTOIS ou M. VERPILLAT au Conseil Départemental du Jura.

6) Règlement intérieur (avant le 23 janvier 2021)

Le Président explique que le présent règlement intérieur a pour objet de préciser, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'ensemble des textes qui régissent l'activité des EPCI en général et des Communautés de Communes en particulier, les modalités relatives au fonctionnement des instances de la Communauté de Communes.

Ce document constitue la référence pour les élus et permet aux membres du conseil communautaire de remplir leur mandat de façon efficace et démocratique. Il est placé sous le signe d'une gouvernance partagée avec les délégués communautaires et les communes membres, dans le respect de l'esprit intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement intérieur ci-joint.

7) Fonds de concours « relance »

Considérant la crise sanitaire liée à la COVID 19 et l'institution d'un fonds de concours « relance » à destination des communes membres de l'EPCI et complémentaire à celui institué par le Conseil Départemental du Jura.

Vu la sollicitation des communes ci-après énumérées :

Communes	Objet du fonds de concours	Assiette éligible en €	Montant de la demande en €	Reliquat en €
ANNOIRE	Désamiantage bâtiment communal	6 000	2 000,00	4 450,00
	Mur de séparation bâtiments publics/privés	12 200	3 050,00	
ASNANS BEAUVOISIN	Réfection du mur de l'église, du colombarium et du jardin du souvenir	36 956.97	9 500.00	0.00
BRETENIERES	Réhabilitation bâtiment communal	30 603	9 500,00	0,00
LA CHAINEE DES COUPIS	Rénovation façade de la mairie	13 204	2 310,70	1 998,18
	Eclairage public	24 360	4 263,00	
	Mise aux normes incendie	5 303,55	928,12	
LES ESSARDS-TAIGNEVAUX	Rénovation du bâtiment communal	57 407.87	9 500.00	0.00
CHEMIN	Réhabilitation logement communal	263 629,33	9 500,00	0,00
CHENE BERNARD	Réhabilitation logement communal	5802,85	1 934,09	7 565,91
LONGWY	Travaux église et ancienne cure	21 405,10	7 135,03	2 364,97

MOLAY	Eclairage stade de foot	55 000	9 500,00	0,00
NEUBLANS	Aménagement cimetièrre	21 950,10	5 487,53	4 012,47
PETIT NOIR	Réhabilitation école des filles	5 321,31	1 756,03	7 743,97
PLEURE	Aménagement local commercial	68 222,17	9 500,00	0,00
Saint-Baraing	Réhabilitation mairie	29 459.03	7 364.75	2 135.25
SELIGNEY	Réhabilitation bâtiment communal	28 804,96	9 500,00	0,00
TASSENIERES	Plomberie école	5133.33	1283.33	0.00
	Bornes incendie	11 672.21	1 258.77	
	Eclairage public	5 301.60	1 325.40	
	Accessibilité cimetièrre	5 730	1 432.50	
	Aménagement benne déchets verts	16 800	4 200	
TOTAL			112 229.25	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les fonds de concours « relance » ci-dessus détaillés pour réaliser les travaux concordants.

8) RIFSEEP : extension du régime indemnitaire aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *Décide d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé et d'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus. L'ensemble des dispositions de la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP et sera décliné sur les autres cadres d'emplois dès lors que les arrêtés ministériels portant équivalence entre les corps de la fonction publique l'Etat et les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale seront publiés.*
- *Précise que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.*

9) Assurance : avis de remboursement

Le Président propose d'accepter les remboursements suivants

- Assurance GROUPAMA : remise exceptionnelle liée au confinement de 75 € et 25 €.
- Copieur : suite à la souscription du nouveau copieur 2 162 €.
- Annulation concert Slimane et Vitaa : 2 100 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les remboursements ci-dessus énumérés.

10) Décision Modificative (DM) budget Résidences Seniors

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget RS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte les décisions modificatives suivantes :

Dépense : 1641 + 1 120 €

Recette : 2031 - 1 120 €

11) Décision Modificative (DM) budget Principal

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte les décisions modificatives suivantes :

D 2031 : - 180 000 € D 2111 : + 80 000 € D 2041412 : + 100 000 €	Acquisition Maison Chaussin Fonds de concours relance
R 1312 : + 36 888 € D 2042 : + 41 499 € D 2031 : - 4 611 €	Aides économiques FRT Investissement.
R 774 : + 9 222 € D 6745 : + 9 222 €	Aides économiques FRT Fonctionnement.
D 2031 : - 9 222 € D 274 : + 9 222 €	Avance remboursable Aides économiques
D 2135 : - 5 000 € D 21 568 : + 5000 €	Protection incendie

12) Délégation de service Public (DSP) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'exercice de la compétence SPANC est confié à la société GH2P / SOGEDO depuis le 29 avril 2013 via une Délégation de Service Publique. Après une période d'affermage de 8 années, ce contrat arrive à son terme le 30 avril 2021. Tenant compte du nombre d'installations, de caractéristiques techniques et du modèle économique du service, ce mode d'exercice de la compétence a été retenu comme le plus pertinent pour la collectivité.

Dans le cadre du SPANC, les services délégués par la collectivité sont :

- Contrôle de conception et vérification de la bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées
- Contrôle des installations existantes relevant de l'assainissement non collectif
- Information, accueil, gestion administrative et communication auprès des usagers
- Création et mise à jour d'une base de données des installations existantes et projetées ainsi que l'historique des interventions sur chaque installation

La gestion d'un service public confiée à un Délégué dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service et dont le montant de la concession est inférieur au seuil européen de 5 225 000 € HT sur toute la durée du Contrat est encadrée par une procédure simplifiée de délégation de service publique.

Une procédure de Délégation de Service Public dite « simplifiée » sera mise en œuvre conformément au Code de la commande publique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, :

- **Acte le principe de renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exercice de la compétence SPANC**
- **Autorise le Président à engager une procédure de Délégation de Service Public conformément au Code de la commande public.**

13) SIDEC : désignation d'un représentant à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, déclare élu en qualité de représentant à la commission consultative paritaire de l'énergie du SIDEC DU JURA :

- Monsieur Alain SCHMITT

14) SIDEC : renouvellement consultation groupement de commande gaz naturel

Vu la délibération N°93/2018 du 15 novembre 2018 pour adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie,

Considérant que le SIDEC va relancer en 2021 une nouvelle mise en concurrence de fournisseurs de gaz naturel pour alimenter notre patrimoine,

Considérant que pour pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels, que le groupement d'achat permet de réaliser, il est obligatoire d'être adhérent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **décide de renouveler l'adhésion de la Plaine Jurassienne au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,**
- **autorise le Président à signer l'acte constitutif du groupement.**

15) Divers

- **Aides économiques :** dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne est pleinement mobilisée pour soutenir l'économie et les activités de proximité. Ce soutien se traduit par la mise en œuvre immédiate de plusieurs dispositifs :

- Le Prêt d'honneur COVID-19, les aides à la création / reprise d'activité, piloté par Initiative Dole Territoire. Plusieurs entreprises locales bénéficient de ces dispositifs.
- Le Fond Régional des Territoires, en partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et les Chambres consulaires, est en cours de mise en œuvre. Chaque TMP / PME du territoire a été destinataire d'un courrier d'information et questionnaire associé. La collectivité a enregistré une vingtaine de demandes. La Commission « développement économique » travail sur ces dossiers. Les entreprises demandeuses seront rencontrées prochainement par les Chambres consulaires. L'objectif est d'attribuer les premières aides financières en janvier prochain.

Une réflexion est actuellement menée, en collaboration avec l'Union commerciale de Chaussin, sur l'opportunité de doter le territoire d'un outil numérique. Le succès d'une vitrine de l'artisanat local, associé à un moyen de vente en ligne, ne peut se construire qu'avec la mobilisation des acteurs économiques du territoire. L'État soutient financièrement ce type d'initiative à hauteur de 20 000 €.

- **Travaux de la maison intercommunale des services** : les travaux de la crèche seront réceptionnés fin décembre prochain. Les travaux d'extension des bureaux devraient être achevés d'ici la fin de l'année.

Afin de rafraîchir les bureaux existants, des travaux de peinture et revêtement de sols vont être conduits. Durant cette période de travaux, l'organisation des services administratif et technique sera adaptée pour assurer l'accueil du public et une continuité des missions.

Les bureaux de l'ensemble des services étant vétustes seront remplacés.

Une commission de sécurité préalable à l'occupation des nouveaux de la crèche sera programmée d'ici fin janvier 2021.

- **Grande Tablée** : M. CROT délégué au syndicat mixte de la Grande Tablée informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, il sera interdit d'utiliser des barquettes jetables. Il conviendra de trouver des solutions palliatives, actuellement à l'étude. Une option serait d'utiliser du matériel réutilisable, en verre par exemple, mais se pose la question de l'hygiène pour récupérer les récipients. Dans cette hypothèse, il serait nécessaire que les véhicules disposent de 2 compartiments : 1 pour le propre et 1 autre pour le sale. Un des véhicules du portage serait prochainement à renouveler. Il convient donc de patienter avant d'acquérir cette nouvelle voiture.

Le Président

Christian LAGALICE



